

Convention Territoriale Globale

de la Communauté de Communes de Marenne Adour Côte Sud



MACS
Communauté de communes
Marenne Adour Côte-Sud



2019-2022

Sommaire

Table des matières

Préambule	3
Article 1 - Objet de la Convention Territoriale Globale	3
Article 2 - Les enjeux et les objectifs partagés au regard des besoins	3
Article 3 - Les engagements des signataires.....	6
Article 4 - Les modalités de collaboration	6
Article 5 - Les modalités financières.....	7
Article 6 - Les échanges de données	8
Article 7 - La communication.....	8
Article 8 - L'évaluation	8
Article 9 - Durée de la convention.....	9

Annexes

annexe 1 : Les éléments du diagnostic territorial	10
annexe 2 : Délibération du Conseil d'Administration de la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud.....	
annexe 3 : Délibération du Conseil d'Administration de la CAF des Landes.....	
annexe 4 : Délibération du Conseil d'Administration de la MSA Sud Aquitaine.....	sans objet
annexe 5 : Les Fiches action	
annexe 6 : Tableau récapitulatif des financements	
annexe 7 : Lexique.....	

Préambule

La Convention Territoriale Globale entre la Communauté de communes de MACS et la CAF des Landes :

- s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du département des Landes,
- s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

La Convention Territoriale Globale a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire de MACS, par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

Article 1 - Objet de la Convention Territoriale Globale

L'objet de la convention territoriale globale est de formaliser les engagements réciproques des parties signataires dans les domaines de :

- l'accès aux droits
- l'accueil de la petite enfance
- l'accueil périscolaire et extrascolaire
- la jeunesse
- le soutien à la parentalité
- l'animation de la vie sociale

Lorsque les thématiques de la convention ne correspondent pas à une prise de compétence communautaire, la collectivité, conjointement avec la CAF des Landes s'engage à minima :

- à porter vers les communes membres un diagnostic commun des besoins du territoire sur cette thématique,
- à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs et les coopérations susceptibles d'améliorer le service aux familles.

Article 2 - Les enjeux et les objectifs partagés au regard des besoins

Les parties signataires ont fondé leurs travaux sur les documents suivants :

- analyse des besoins sociaux réalisée par la collectivité
- éléments de diagnostic issus du Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2024 (SDSF des Landes) et relatifs à la Communauté de communes de MACS
- fiche de territoire élaborée par la CAF des Landes
- baromètre de l'offre de service petite enfance élaboré par la CAF des Landes

Sur la base des éléments disponibles, les parties signataires retiennent notamment les traits saillants suivants :

2.1 Les caractéristiques de la population familiale du territoire :

Le territoire se caractérise par une hausse importante de la population entre les deux derniers recensements. Les familles avec enfants sont très majoritaires, avec une hausse des familles monoparentales (2305 ménages en tout) et une proportion supérieure à la moyenne départementale (18% des familles allocataires contre 16% pour l'ensemble des Landes). La bande rétro littorale se caractérise par une population plus familiale, tandis que la part des personnes seules ou des couples sans enfants augmente sur la côte.

Les naissances domiciliées sont en hausse régulière ainsi que la population des jeunes de 11-24 ans.

Le niveau du revenu médian est supérieur à la moyenne landaise (ce phénomène est renforcé sur la côte). Pour autant, le taux de pauvreté est lui très similaire (11,4% pour MACS, 12% pour les Landes).

La population active se caractérise par sa mobilité (34% des résidents ne travaillent pas sur MACS).

La CC de MACS est identifiée comme la communauté des Landes connaissant le taux d'effort le plus élevé pour se loger parmi les allocataires de la CAF des Landes, en lien avec une moindre couverture en Habitat à Loyers modérés.

2.2 L'évaluation des services existants et les besoins à couvrir

- Dans le domaine de l'accès aux droits :

En matière de prestations perçues, et en comparaison de la moyenne départementale, le territoire de MACS se caractérise par une plus forte part de familles percevant la Prestations d'Accueil du Jeune Enfant et les Allocations Familiales. A noter également que la part des bénéficiaires de la Prime d'Activité est également supérieure aux chiffres landais.

La CC de MACS a ouvert une Maison de Services Au Public avec l'Escale Info à Capbreton ainsi que l'Escale Eco à Soustons. L'escale info constitue un point relais CAF et joue également le rôle de Point Information Familles/ Bureau d'Information Jeunesse tandis que l'antenne de Soustons héberge un Point d'Accueil Numérique de la CAF.

- Dans le domaine de la jeunesse :

La collectivité ne s'est pas dotée de la compétence dans le domaine du Plan Educatif de Territoire (PEDT) et ne fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles en matière d'accès aux centres de loisirs extrascolaires. Pour autant, dotée de la compétence de mise en réseau des structures éducatives jeunesse, la communauté de communes de MACS considère que

- la progression de la fréquentation des Accueils de Loisirs sans Hébergement
- la mixité sociale et l'inclusion des enfants porteurs de handicap au sein de ses établissements
- la qualité de l'animation

font partie des enjeux de la présente convention.

Non dotée de la compétence jeunesse, la Communauté de Communes de MACS considère pour autant qu'il existe sur son territoire des enjeux liés à :

- l'information des jeunes
- l'accès à l'autonomie
- l'engagement citoyen des jeunes.
- la mise en réseau des acteurs

qui doivent faire partie des priorités de la présente convention.

- *Dans le domaine du soutien à la parentalité :*

La collectivité ne s'est pas dotée de la compétence dans le domaine du soutien à la parentalité mais a mis en place un comité local de soutien à la parentalité.

Les parties signataires se fixent comme objectif de repérer les enjeux locaux à traiter en lien avec les axes de la stratégie nationale de soutien à la parentalité. Pour rappel, ces axes sont :

- l'accompagnement et à l'éducation des très jeunes enfants
- l'accompagnement et à l'éducation des enfants de 6 à 11 ans
- l'accompagnement et à l'éducation des adolescents
- l'organisation de temps de répit parental
- l'amélioration des relations entre les parents et l'école
- la résolution des conflits familiaux
- l'isolement des parents
- l'information des parents
- l'aide à apporter aux parents d'enfants handicapés
- l'aide à apporter aux parents en situation de précarité

La collectivité est dotée de l'ensemble des services du panier parentalité (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Lieu d'Accueil Enfant Parent, médiation familiale) mais considère qu'il existe une marge de progression possible en termes de nombre de services.

- *Dans le domaine de la petite enfance :*

Dotée d'une compétence petite enfance partielle (RAM et Halte-Garderie Itinérante), la communauté de communes de MACS ne fait pas partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes. Cependant, elle fait partie des territoires où un développement raisonné et localisé des services reste justifié compte tenu de la saturation de l'offre existante sur l'ensemble du territoire.

Les parties signataires sont d'accord pendant la durée conventionnelle pour prêter attention et sensibiliser les communes aux enjeux liés :

- au nombre de solutions d'accueil pour les familles de très jeunes enfants en solution d'accueil.
- à la mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant
- à l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- à l'accueil des enfants des communes non dotées de services d'accueil collectif
- à la qualité des projets d'accueils
- à la fréquentation du relais d'assistant(e)s maternel(le)s communautaire
- à la formation initiale et continue des assistant(e)s maternel(le)s
- à la bonne information des familles sur les services existants et disponibles.

- *Dans le domaine de l'animation de la vie sociale :*

Le territoire de la collectivité signataire ne fait pas partie des territoires prioritaires du SDFS 40 en matière de création de structures agréées d'animation de la vie sociale.

A ce jour, il existe déjà un centre social à Soustons et un Espace de Vie Sociale à Saint Vincent de Tyrosse.

Les parties signataires estiment qu'il existe un enjeu prioritaire à conforter les services existants pour renforcer l'inclusion, l'information et la participation des familles, tout en ménageant la possibilité de création de service supplémentaire.

2.3 Les points de diagnostic à approfondir pendant la durée de la convention

Une étude complémentaire relative aux domaines de l'enfance et de la jeunesse demandée par la Communauté de Communes MACS est en cours de restitution.

Les parties signataires estiment qu'il existe un intérêt à exploiter ces travaux d'études pendant la durée conventionnelle afin de pouvoir disposer d'une aide à la décision en cours de convention ou lors du prochain renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Article 3 - Les engagements des signataires

Sur la base des enjeux partagés décrits au sein de l'article 2, les parties signataires ont élaboré des fiches actions figurant en annexe de la présente convention.

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre ces actions, chacune pour la part qui leur revient. Une attention particulière sera accordée notamment à :

- la fréquentation du Relais Assistantes Maternelles et à son taux d'encadrement
- à l'accès aux droits et à l'accompagnement des familles monoparentales
- à la mixité sociale, à l'inclusion des enfants handicapés et à la qualité éducative au sein des différents services offerts aux familles

En lien, la Caisse d'Allocations Familiales met en œuvre le volet financier de la Convention Territoriale Globale décrit au présent article 6 de la convention, sous réserve du respect des contreparties en termes de services aux familles.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, elle ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Article 4 - Les modalités de collaboration

Le pilotage de la Convention Territoriale Globale est confié par la collectivité signataire au Directeur des services Education Culture Sport de la communauté de communes MACS.

Le responsable de ce conventionnement au sein de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes est Monsieur BIAVA.

Responsabilité exercée : Directeur

Assisté de Madame Sonia Mazzocco, chargée de mission.

Un comité technique se réunit une fois par an pour faire le point sur l'avancée du plan d'actions conventionnel et dresser la feuille de route de l'année suivante.

Le Comité technique est animé par le pilote de la Convention Territoriale Globale désigné par la collectivité et par le responsable du conventionnement désigné par la CAF. Ce binôme peut adjoindre à son appréciation toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles.

L'ordre du jour des comités techniques est réalisé conjointement par le pilote de la collectivité et le responsable désigné par la CAF. Le compte rendu est à la charge du pilote de la collectivité et soumis à validation des membres avant diffusion.

Le Comité de Pilotage, en plus du pilote de la collectivité et du responsable de la CAF, réunit à minima le Président de la Collectivité ou son représentant, le Président de la CAF des Landes ou son représentant, le Directeur Général des Services de la collectivité ou son représentant et le Directeur de la CAF des Landes ou son représentant. Après accord conjoint de la collectivité et de la CAF, ce comité de pilotage peut être élargi à toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles

Le Comité de pilotage est réuni au moment de la validation de la convention, puis à échéance de deux ans à des fins de suivi conventionnel. Toutefois, à la demande d'une des parties, il peut être réuni pour délibérer d'un point majeur et/ou bloquant quant à l'objet de la convention.

L'ordre du jour des comités de pilotage est réalisé conjointement par le pilote de la collectivité et le responsable de la CAF et est soumis pour approbation au Directeur Général des Services de la collectivité et au Directeur de la CAF des Landes. Le compte rendu est à la charge du pilote de la collectivité et est soumis à validation des membres avant diffusion.

Article 5 - Les modalités financières

A compter de 2020, la Convention Territoriale Globale se substitue aux contrats enfance jeunesse (CEJ). A l'échéance du CEJ (soit fin 2021 pour la communauté de communes MACS et ses communes), seule la signature de la CTG permettra la continuité des financements sous forme :

1. de bonus territoire pour les dépenses existantes avec :
 - maintien des montants antérieurs versés avec calcul d'un montant moyen par unité d'acte (par place, par heure ou par ETP)
 - versement d'un montant plancher (modulation territoriale) en cas de faible financement ou d'absence de financement antérieur (petite enfance uniquement)
 - possibilité de lissage entre les gestionnaires après accord des communes du territoire (uniquement dans le cas d'une compétence communautaire).
2. de financement dédié pour le pilotage et la coordination
3. de bonus territoire pour les dépenses nouvelles :
 - pour les places de crèches, bonus variant selon le potentiel financier et le revenu moyen des habitants du territoire
 - pour les RAM, les LAEP : forfait national (par ETP ou par heure selon le cas)
 - pas de financement pour les dépenses supplémentaires dans le domaine de la jeunesse (péri et extrascolaire, séjour vacances)
4. de financement possible du plan mercredi, quand il n'existait pas de Contrat Enfance Jeunesse au moment de sa conclusion

5. de financement des ludothèques, forfait national via les Fonds publics et territoires (axe 3).

A la différence du Contrat Enfance Jeunesse, les bonus territoire sont versés aux gestionnaires dans des conventions d'objectifs et de financement regroupant l'ensemble des financements octroyés par structure aidée.

L'annexe n° 6 détaille, à la date de signature de la Convention Territoriale Globale, les équipements faisant l'objet d'un financement par la Caisse d'Allocations Familiales des Landes.

Elle indique également les montants prévisionnels lorsqu'ils peuvent déjà être déterminés.

Article 6 - Les échanges de données

La présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention. La collectivité accède directement à l'open data de la CAF et peut bénéficier à ce titre des conseils du service étude. Des demandes d'études et de données complémentaires peuvent être adressées à la CAF qui les traitera en fonction de ses possibilités dans le cadre d'une convention spécifique.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 7 - La communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, des actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 8 - L'évaluation

L'évaluation est basée sur les indicateurs des fiches actions jointes en annexe 5.

A minima une fois par an, le pilote de la collectivité fait un point d'étape en comité technique (cf. article 4).

Dans ce cadre, des mesures complémentaires ou correctrices peuvent être proposées au comité de pilotage. De nouvelles actions et de nouveaux indicateurs peuvent aussi être présentés. En cas de modification substantielle, un avenant à la convention pourra être signé.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est signée pour 4 ans et porte sur la période 2019 / 2022.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de six mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Les parties conviennent de se rencontrer six mois avant le terme pour examiner les modalités de reconduction de la présente convention.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE SUD,**

**LE PRESIDENT DE LA CAF DES
LANDES,**

Pierre FROUSTEY

Claude LABARBE

**LE DIRECTEUR DE LA CAF DES
LANDES,**

Antoine BIAVA

A le / / 2020

Les éléments du diagnostic territorial

Présentation

Analyse des besoins Sociaux

Eléments quantitatifs et statistiques

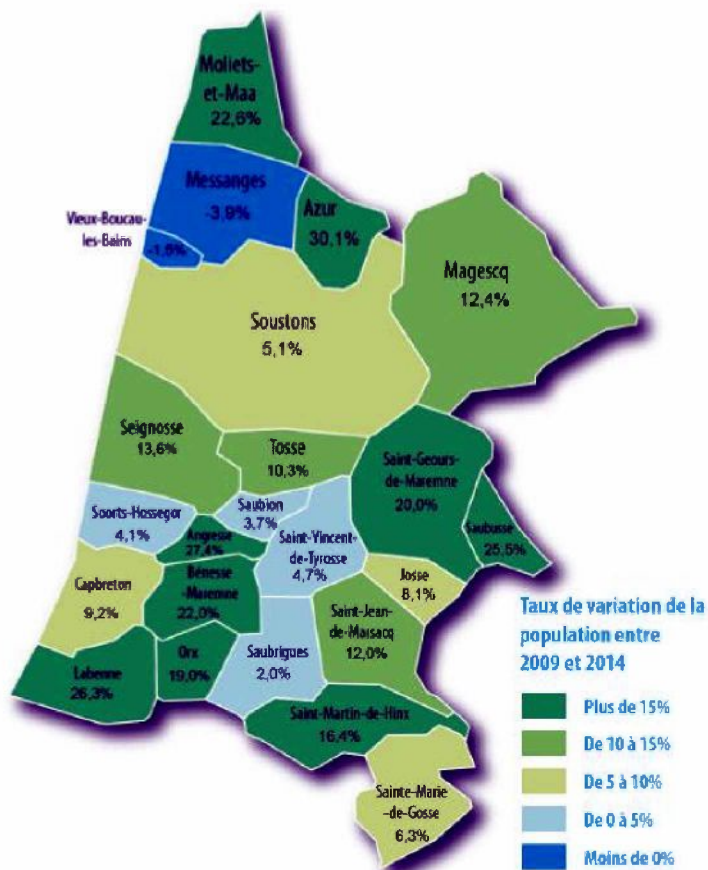


18 mars 2019

Evolution
(2009-2014)

Population municipale	62 577 habitants	+11,0% +5,6%
Résidences principales	28 104 résidences	+13,7% +8,0%
Taille moyenne des ménages	2,2 pers. par ménage	-2,4% -2,3%
Récemment emménagés (moins de 2 ans)	13,0% des ménages (3 651)	+7,6% +4,5%
Propriétaires	67,3% des ménages (18 926)	+12,3% +8,5%
Locataires du privé	25,0% des ménages (7 038)	+16,8% +7,1%
Moins de 20 ans	21,7% de la population (13 554)	+10,9% +3,8%
60 ans et plus	30,2% de la population (18 895)	+18,3% +14,7%

NB : En orange, valeurs des Landes



Peuplement et Logement

• Sur la population

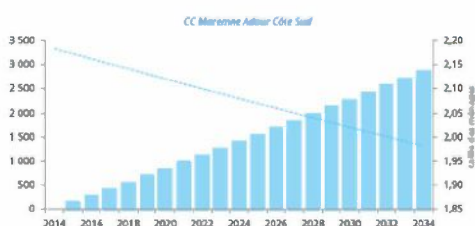
- Entre 1990 et 2018 la population de MACS a augmenté de 68 % (28 % pour les Landes , 15 % en France métropolitaine)
 - Entre 2009 et 2014 MACS a connu une augmentation de 2,1 % par an : 0,1 % par an dû au solde naturel et 2% dû au solde migratoire → **rythme particulièrement soutenu**
 - Un glissement de l'âge médian de la population (44 ans en 2014 contre 42 en 2009),
 - Mois de 15 ans = 17 %
 - 15 à 29 ans = 13 %
 - 30 à 44 ans = 21 %
 - 45 à 59 ans = 20 %
 - 60 à 74 ans = 19 % [22,5 à Capbreton , 28 à Hossegor, 25,9 à vieux Boucau]
 - 75 ans et plus = 11 % [15,7 à Capbreton , 19,3 à Hossegor, 16,6 à vieux Boucau]
- Soit près du 1/3 de la population > 60 ans
- Des ménages de plus en plus petits : 28 100 ménages en 2014, soit 2,2 personnes/ménage
 - 34 % des ménages se sont installés depuis moins de 5 ans contre 15 % des ménages sont installés depuis plus de 30 ans

Peuplement et Logement

• Sur le logement

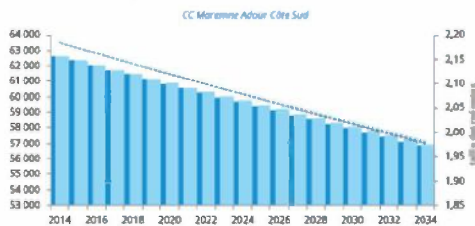
L'évolution des résidences principales nécessaire au maintien de la population

Source : Insee, RP 1999-2014



L'évolution de population attendue sans évolution des résidences principales.

Source : Insee, RP 1999-2014



- Augmentation nécessaire de 0,5 % par an pour maintenir la population (140 logements par an)
(Le point mort du PLH est à environ 220 nouveaux logements par an (en comptant les besoins en desserrement des ménages et ceux liés au renouvellement))
- Sur 55 241 logements : 28 104 résidences principales, 24 871 résidences secondaires, 2 265 logements vacants : six communes ont plus de logements que d'habitants : Capbreton, Messanges, Moliets, Seignosse Hossegor et Vieux Boucau
- 67 % des ménages sont propriétaires , 25 % locataires du privé , 5 % locataire parc social ,et 3 % sont logés gratuitement
- 54% des ménages éligibles au parc locatif social PLAI (très social) et PLUS (social) et 72 % en ajoutant les plafonds PLS (correspond à environ 130% des plafonds de ressources HLM)

Ménages et structure familiales

		Evolution (2009-2014)
Ménages	28 104 ménages 178 422	+13,7% +8,0%
Personnes seules	32,3% des ménages (9 069) 32,5%	+22,7% +13,6%
Familles avec enfant(s)	34,2% des ménages (9 606) 33,7%	+14,0% +4,7%
Couples avec enfant(s)	78,8% des familles (6 758) 78,5%	+12,5% +3,0%
Familles monoparentales	21,2% des familles (1 822) 21,5%	+28,6% +17,5%
Familles nombreuses	11,2% des familles (960) 13,1%	+0,7% +1,2%

NB : En orange, valeurs des Landes



Ménages et structure familiales

- **Sur la composition des ménages**

- Entre 2009 et 2014 le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 23 %
- 32,3 % de la population sont des adultes vivant seuls (9 700 personnes)
- 405 familles monoparentales de plus qu'en 2009 : facteur fort de précarité – représentant 8 % des ménages soit 2305 ménages de MACS
- Les couples avec enfants sont principalement situés sur les communes intérieures du territoire.
- A l'inverse les communes de Capbreton, Tyrosse , Hossegor, Soustons ou vieux Boucau présentent un taux de personnes seules ou de couples sans enfant proche de 65 % ou plus

Petite enfance et enfance

		Evolution (2000-2016)
Naissances domiciliées (2016)	621 naissances 3 498	+20,3% -3,5%
		Evolution (2009-2014)
Enfants de moins de 3 ans	3,0% de la population (1 882) 2,9%	+1,4% -2,2%
Moins de 3 ans en famille monoparentale	7,6% des 0-3 ans (152) 8,8%	+43,1% -1,4%
Moins de 3 ans dont tous les parents sont actifs	67,2% des 0-3 ans (1 337) 61,6%	+20,0% -4,2%
Femmes à temps partiel	28,2% des femmes salariées (2 759) 28,6%	+8,2% +0,9%

NB : En orange, valeurs des Landes



Petite enfance et enfance

- o Evolution des effectifs des jeunes enfants sur MACS : évolution positive de + 7%
7 600 enfants, représentant 12 % de la population totale
- o Choix des modes d'accueil (- 3 ans) :
 - 46% des enfants en garde informelle
 - 31% AMA
 - 17% crèche
 - 4% école
 - 2% employé à domicile
 - Taux de scolarité des moins de 3 ans : 8,8 % (contre 13,1 % dans les Landes et 16,2 % en France)
- o Répartition selon les âges
 - Moins de 3 ans = 1880
 - 3 à 5 ans = 2100
 - 6 à 10 ans = 3620

Les communes de Bénesse , Labenne, Magesq et Saint-Geours ont des augmentations importantes notamment chez les 6 - 10 ans. A l'inverse les communes de Tyrosse , Soustons, Hossegor et Vieux -Boucau connaissent des baisses principalement sur les moins de 5 ans

- o Structures familiales et taux d'activité:
 - 92% des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs 2 parents
 - 34% d'actifs occupés résident sur MACS mais n'y travaillent pas
 - Entre 2009 et 2014, le taux d'activité des femmes est passé de 87% à 90%

Les seniors et le grand âge

- Indice d'évolution des personnes âgées de 1,69 (*plus important sur certaines communes : Saubion, Saubrigues, Josse, Moliets*)
- Un ratio aidant /aidé qui tend à se dégrader rapidement : 3,9 en 2014 pour un projection de 2 en 2039
- La population de 85 ans et plus pourrait représenter 5 % de la population en 2029 (3 % en 2014)
- En 2014 :
 - 19 % des 60-64 ans vivent seuls
 - 24 % des 70-74 ans vivent seuls
 - 42 % pour les 80 ans et plus vivent seuls
- Nécessité de se projeter pour envisager de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social
- Adaptation des logements en lien avec le souhait de vivre à domicile : 85 % des plus de 65 ans sont propriétaires
- Risque de sous-peuplement des résidence au vu de la tendance démographique et des difficultés de logement (2,4 % locataire du parc social)

Revenus et Pauvreté

Niveau de vie médian mensuel (2014)	1 743 € par U.C. <i>1 679 €</i>
1er décile	979 € par U.C. <i>961 €</i>
9ème décile	3 121 € par U.C. <i>2 830 €</i>
Personnes pauvres	7 401 personnes pauvres <i>48 043</i>
Taux de pauvreté	11,4% de la population <i>12,0%</i>
Allocataires du RSA (2015)	6,1% des ménages (1 703) <i>6,0%</i>

NB : En orange, valeurs des Landes

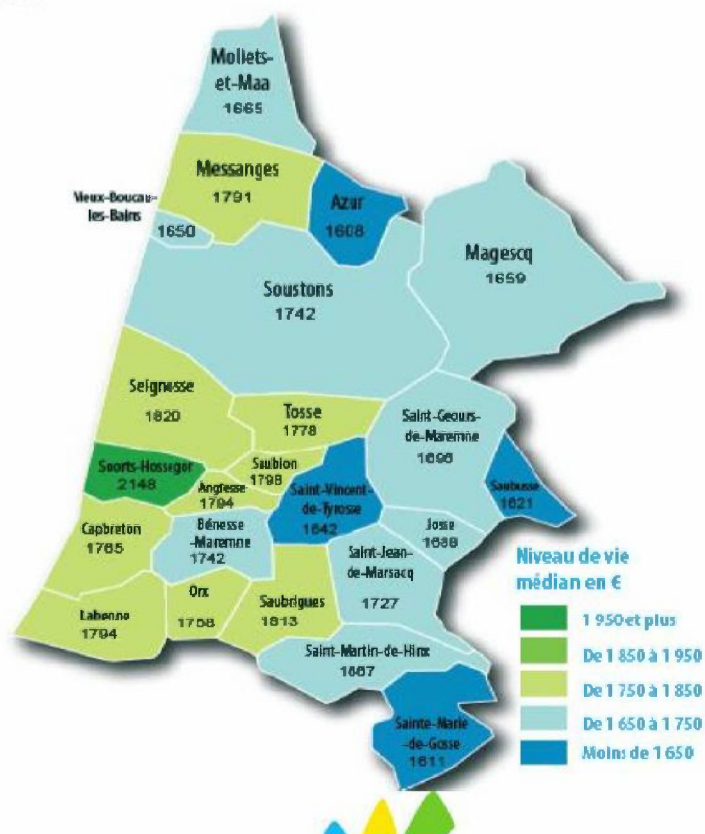
- Seuil de pauvreté = 60 % du niveau médian de la France soit 60 % de 1697 = 1008

- Unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente en prenant compte de leur composition

Revenus et Pauvreté

Cartographie du niveau de vie médian mensuel par unité de consommation

Source : Insee, Filosofi 2014



Revenus et pauvreté

- 10 % de la population vit avec moins de 979 € par mois (1^o décile)
- Niveau de vie le plus faible correspond au moins de 30 ans et au plus de 75 ans
- Les ménages propriétaires ont le niveau de vie le plus fort, les locataires un niveau de vie plus réduit
- 7 400 personnes pauvres sur MACS. Mais 12 300 personnes sont concernées par un niveau de vie inférieur à 1 208 € (seuil de pauvreté + 200 €) soit 19,66 % de la population
- La classe moyenne (inférieure et supérieure) entre 1 242 et 2 296 € de niveau de vie représente 53 % de la population
- 2 660 personnes ont leur revenus constitués de prestations CAF à hauteur de 50 % et plus (4,2 % de la population totale)

Caractéristiques socio économiques de la population

		Evolution (2009-2014)
Actifs de 15-64 ans	28 210 personnes 29 857 721	+3 108 +723 028
Taux d'activité des 15-64 ans	75,0% des 15-64 ans 73,6%	+2,8 +1,7
Taux d'activité des 25-54 ans	92,3% des 25-54 ans (22 202) 90,7%	+1,5 +0,7
Ratio actifs/inactifs de 65 ans et plus	2,0 actifs pour 1 inactif 2,5	-0,1 -0,2
Cadres et professions intellectuelles sup.	11,0% des actifs occupés (2 678) 17,5%	+12,9% +7,1%
Salariés en contrat précaire	15,8% des salariés (3 063) 15,1%	+13,2% -0,3%
Les hauts niveaux de formation	27,3% des non-scolarisés (13 246) 27,8%	+31,3% +16,8%

NB : En orange, valeurs de la France métropolitaine



Caractéristiques socio économiques de la population

- Le ratio actif/inactifs varie sensiblement sur le territoire (*ratio moyen métropolitain de 2,5*) :
 - quatre communes ont un ratio < 1,6 : Capbreton , Hossegor , Soustons et Vieux-Boucau
 - Huit communes ont un ratio > 3 : Angresse , Bénesse, Josse, Saint-Geours, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubusse

- En 2014 pour les actifs occupés de 15 à 64 ans :
 - 11 % sont des cadres
 - 27 % des professions intermédiaires
 - 48 % des employés ou ouvriers
 - 12 % des indépendants (artisans commerçants chef d'entreprises)
 - 2% de agriculteurs

- Sur 19 356 salariés de 15 ans et plus , 16 % sont en contrat précaire (CDD, intérim, apprentissage, emploi aidé)

Les ressources du territoire

		Evolution (2009-2014)
Etablissements actifs (2014)	établissements	+40,4%
	6 270 365	+9,7%
Etablissements sans salariés	77,9% des établissements	+55,0%
	71,0%	+20,5%
Emplois (2014)	21 503 emplois	+12,0%
	25 747 176	+0,1%
Taux de polarisation	0,9 emplois pour 1 actif	+0,0
	1,0	+0,0
Les praticiens de santé (2016)	483 praticiens	2010-2016 +19,9%
	2 498	+19,0%
Indicateur de développement territorial (2014)	4,2	+7,4
	-31,7	+0,4

NB : En orange, valeurs de la France métropolitaine
NB : En violet, valeurs des Landes

- Etablissement actif = unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise
- Taux de polarisation: ce ratio est égal au nombre d'emplois présents sur le territoire rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire

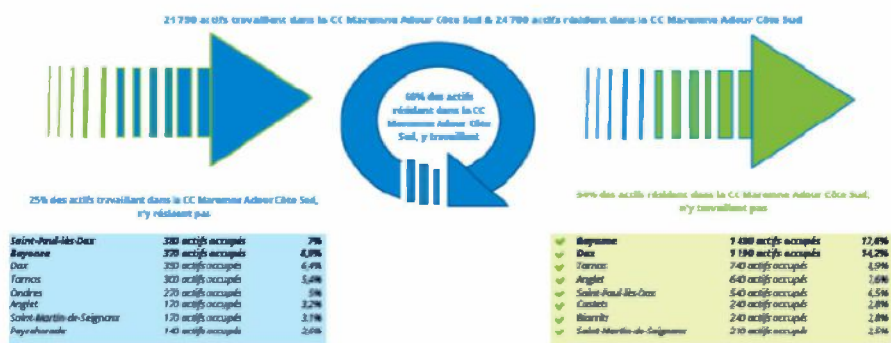


Les ressources du territoire

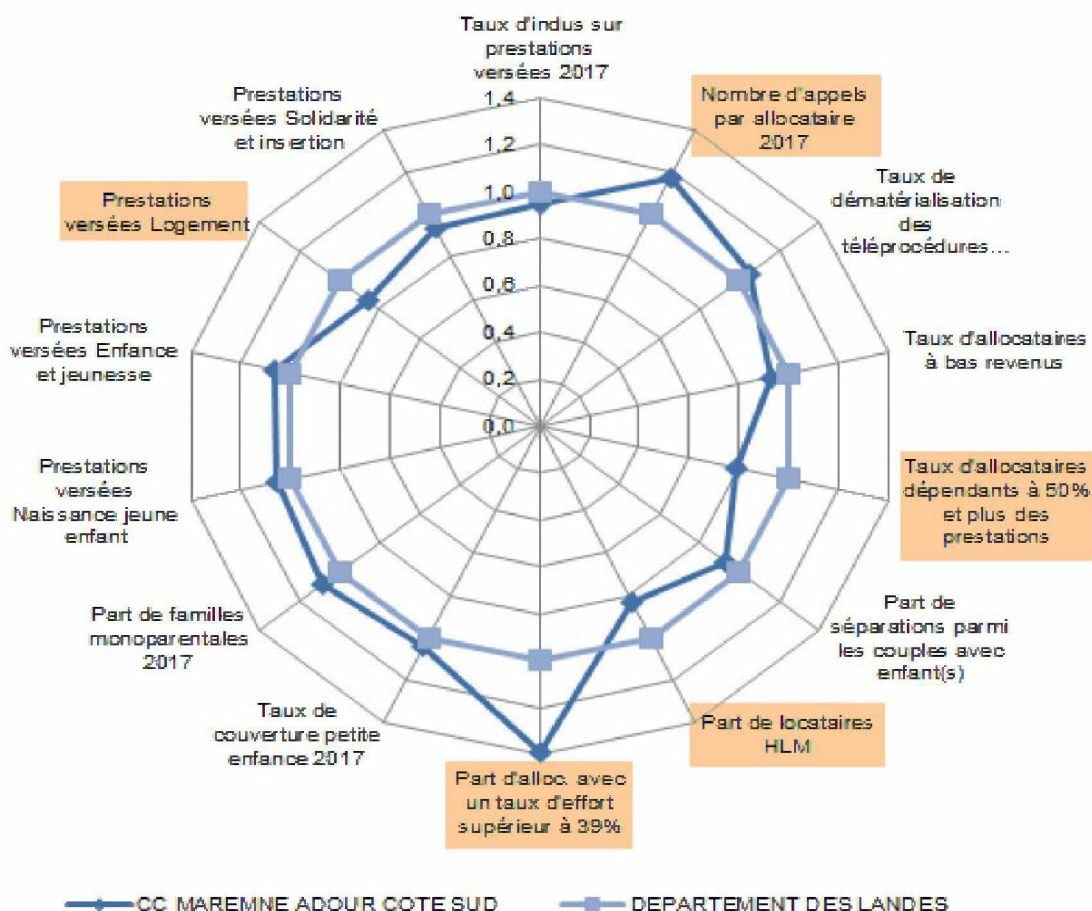
- o Sur les 9 200 établissements actifs de MACS (15 840 salariés) :
 - Le commerce et le transport représentent 67 % des établissements actifs et concentrent 45 % des salariés travaillant sur le territoire
 - 78 % des établissements n'emploient aucun salarié
 - Mais 1 % des établissements (50 et plus) concentre 39 % des salariés du territoire
 - En part pour mille habitants le taux moyen est de 125 établissements :
 - 6 communes ont un taux largement supérieur : Capbreton, Messanges , Moliets , Seignosse, Hossegor et Vieux Boucau
 - à l'inverse les communes intérieures ont un taux bien moindre

Les mobilités professionnelles journalières

Source : Insee, RP fichiers détail 2014



Position relative de la CC MACS par rapport à la moyenne départementale



Notes : les indicateurs sont construits comme le ratio entre la valeur de l'Epci et la moyenne départementale. Un ratio supérieur à 1 indique que l'indicateur est plus élevé pour le territoire que la moyenne départementale.

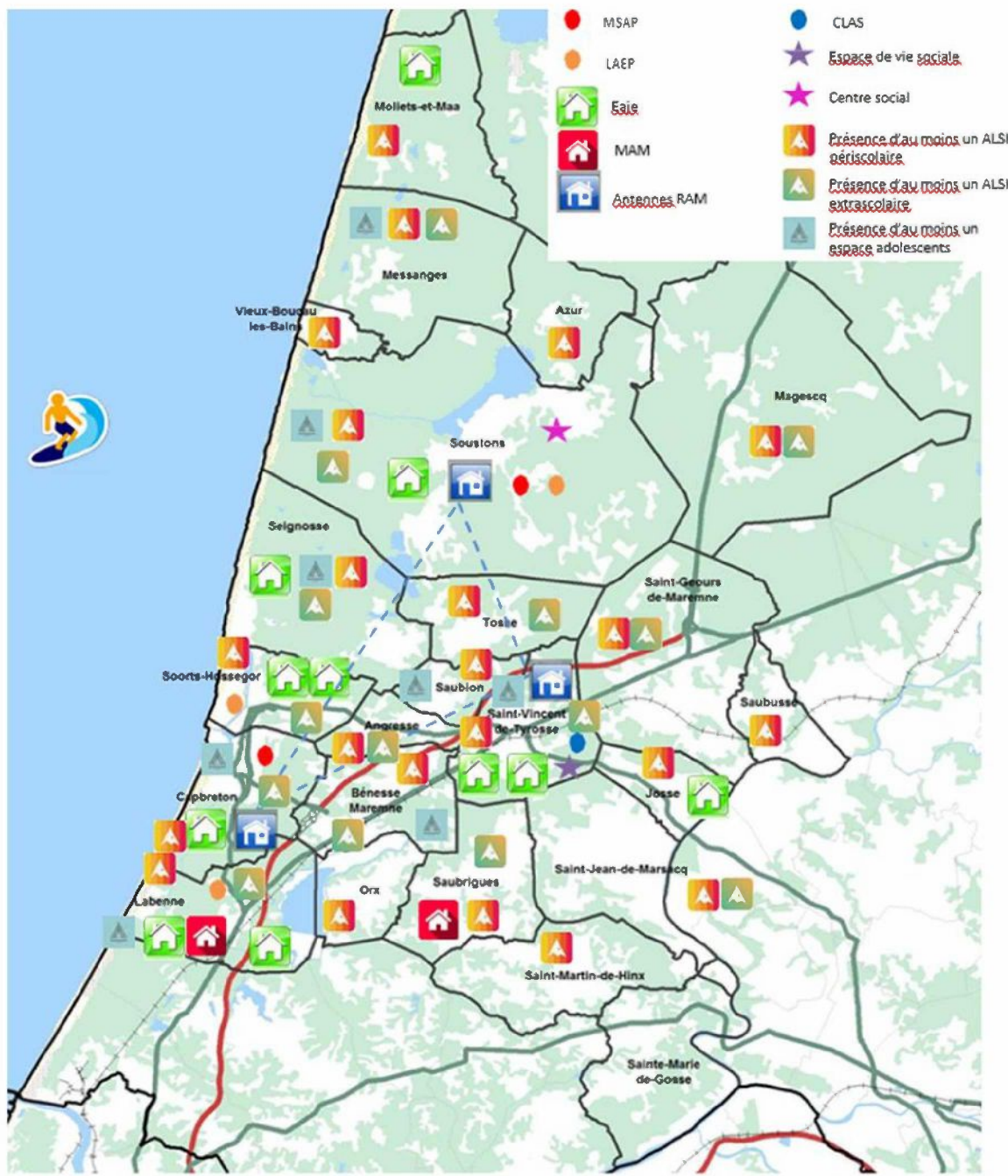
Les points clés

- ✓ La CC de Macs est un territoire attractif. Entre 2010 et 2015, sa population a augmenté annuellement de +2% principalement en raison d'un flux migratoire élevé (+2% par an) mais aussi d'un solde naturel positif (+0,1% par an).
- ✓ Le territoire se caractérise par une forte densité de la population. Avec 105,5 habitants/km², la CC de Macs a une densité près de 2,5 fois plus importante que sur l'ensemble du département des Landes. Au niveau des logements, la part de logements secondaires (44,6%) est 2 fois plus importante que celle observée au niveau du département. Le parc HLM est en deçà de la moyenne départementale avec 5% de locataires HLM contre 6% dans les Landes.
- ✓ A fin 2017, des allocataires avec des revenus plus élevés que sur l'ensemble du département (une part de bas revenus et d'allocataires dépendants des prestations inférieures à la moyenne départementale). Néanmoins, en raison de loyers plus élevés, plus d'un allocataire sur 5 consacre plus de 39% de ses revenus pour payer son loyer (Landes : 14,7%). Dans le parc privé uniquement, la proportion atteint plus de 1 allocataire sur 4 (Landes : 18,8%).
- ✓ Au niveau des prestations versées par la Caf et comparativement à l'ensemble du département, les allocataires de la CC de Macs perçoivent :
 - moins de prestations logement et de prestations solidarité et insertion dans l'ensemble. Néanmoins, on notera tout de même une part plus importante de bénéficiaires de la prime d'activité (26,2% soit +2 points comparativement au département).
 - Plus de prestations naissance, jeune enfant et enfance-jeunesse.

✓ Au niveau des services aux familles :

- Une capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans supérieure à la moyenne départementale, un niveau d'utilisation de l'offre d'accueil collective supérieur à la moyenne départementale et un niveau d'utilisation l'offre d'accueil individuelle identique à la moyenne départementale.
- Au niveau de la jeunesse, la part d'enfants accueillis par jour dans un accueil extrascolaire parmi la population des 3-11 ans est au-dessus de la moyenne départementale (11,5% contre 9,5%).
- Territoire couvert par l'ensemble du panier de services parentalité (Reaap, clas, laep)
- Présence de deux dispositifs d'animation de la vie sociale.
- Présence de 2 maisons de services au public (MSAP)

Cartographie des services et équipements du territoire

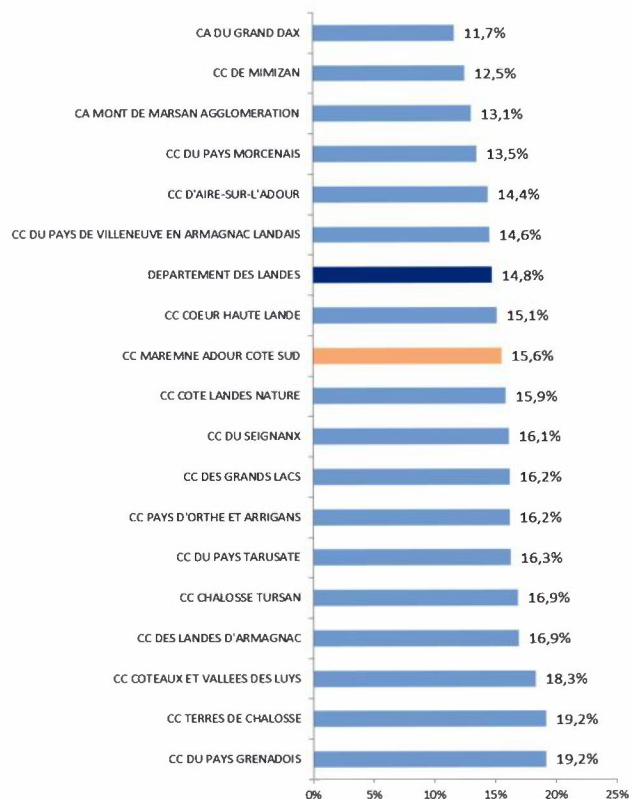


LES PRESTATIONS VERSEES

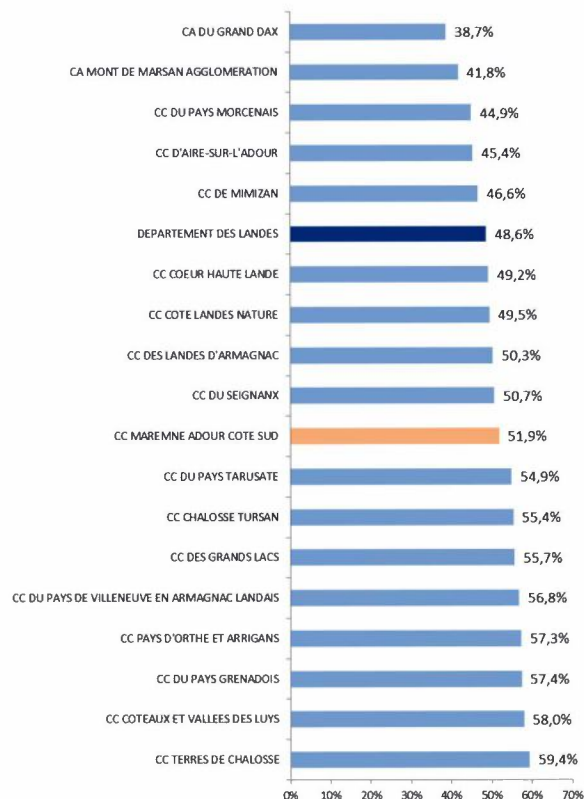
	CC MACS		DEPARTEMENT DES LANDES	
	Nb	%	Nb	%
Naissance jeune enfant	1 670	15,6%	9 756	14,8%
Prime naissance ou adoption	39	0,4%	225	0,3%
Allocation de base	1 434	13,4%	8 505	12,9%
Complément libre choix d'activité	3	0,0%	21	0,0%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	214	2,0%	1 324	2,0%
Complément mode de garde	906	8,4%	4 796	7,3%
Enfance et jeunesse	5 572	51,9%	32 104	48,6%
Allocations familiales	4 463	41,6%	25 995	39,4%
Complément familial	538	5,0%	3 991	6,0%
dont CF avec montant différentiel	20	0,2%	97	0,1%
Allocation de soutien familial	507	4,7%	3 564	5,4%
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	2 808	26,2%	16 237	24,6%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	189	1,8%	1 454	2,2%
Allocation journalière de présence parentale	9	0,1%	46	0,1%
Complément AJPP	5	0,0%	23	0,0%
Logement	4 089	38,1%	29 358	44,5%
Allocation de logement familiale	1 191	11,1%	8 047	12,2%
Allocation de logement sociale	1 594	14,9%	11 486	17,4%
Aide personnalisée au logement	1 304	12,1%	9 825	14,9%
Solidarité et insertion	4 268	39,8%	27 991	42,4%
Revenu solidarité active - droit commun et jeunes	1 107	10,3%	7 747	11,7%
dont Rsa - avec majoration isolement	81	0,8%	866	1,3%
dont Rsa - sans majoration isolement y compris jeunes	1 026	9,6%	6 881	10,4%
Prime d'activité	2 808	26,2%	15 993	24,2%
Allocation adultes handicapés	761	7,1%	6 659	10,1%
dont AAH calcul trimestriel	106	1,0%	657	1,0%
Compléments AAH (avec ou sans AAH)	141	1,3%	1 453	2,2%

Source : Caf – allstat.fr2_1217

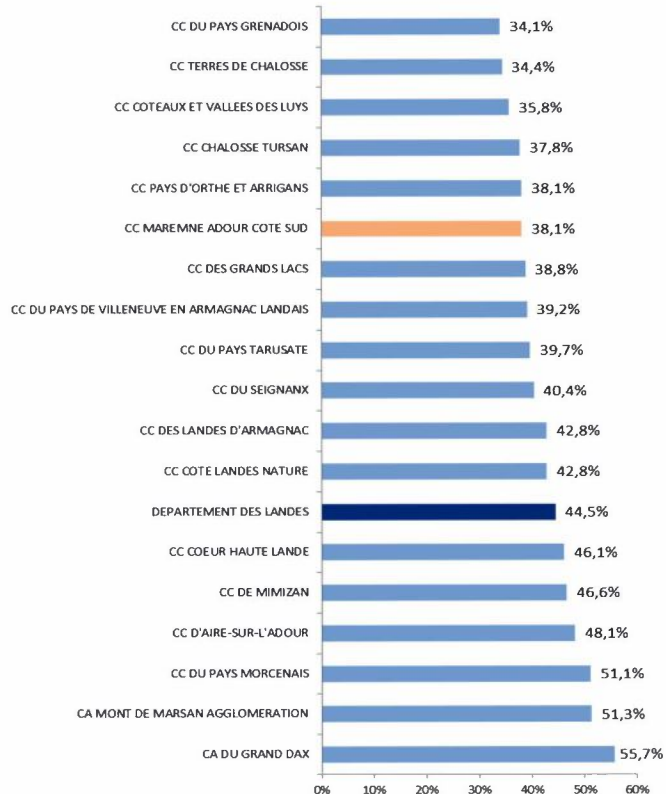
Naissance jeune enfant



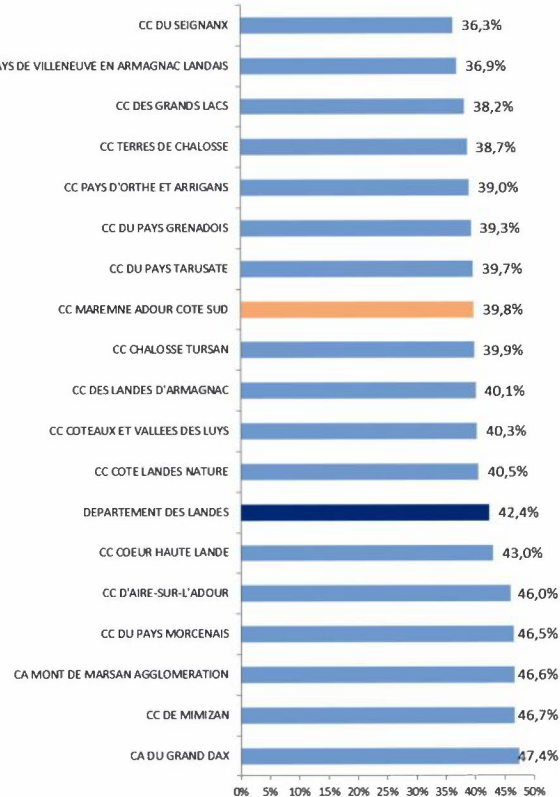
Enfance et jeunesse



Logement

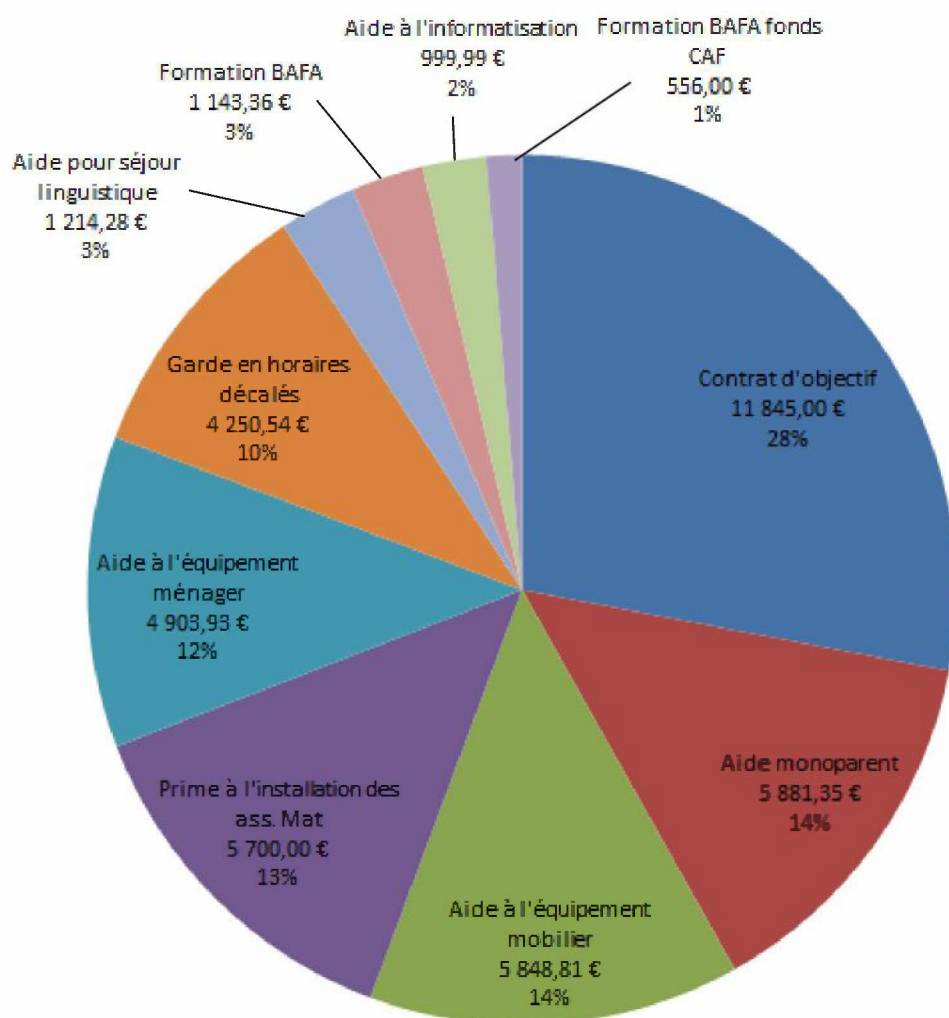


Solidarité et insertion



LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES VERSEES PAR LA CAF

Plus de 42 300 euros versés au titre des aides financières individuelles (AFI), soit 7.9% de l'ensemble des AFI versées sur le département.



Annexe 2

**Délibération du Conseil d'Administration de la
Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud**

Annexe 3

Délibération du Conseil d'Administration de la CAF des Landes

Annexe 4

Délibération du Conseil d'Administration de la MSA Sud Aquitaine

Sans objet

Les Fiches action

Thématiques :

Petite enfance

Enfance Jeunesse

Soutien à la parentalité

Animation Vie Sociale

Accès aux droits

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 1 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ACCUEILS TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT	
Action N° 1	PROCEDER A UN PROCESSUS DE RÉÉQUILIBRAGE DE LA PART DU COLLECTIF DANS L'OFFRE D'ACCUEIL LOCALE
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) sur les territoires qui paraissent pertinents à la collectivité : à prioriser dans les zones à forte densité ou dans le rural (ex : ST jean, St Martin, Saubrigues) • Accompagner à l'augmentation possible du nombre de places dans les accueils collectifs existants • Favoriser des micro rééquilibrages géographiques pour réduire les espaces de vie caractérisés par un taux d'accueil formel de la petite enfance bas
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs micro crèches et MAM et des bonus territoires • Dispositifs micro crèches – MAM • Agrément des assistantes maternelles • Bonus territoires • Convention Territoriale Globale
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places nouvelles nettes en EAJE, • Nombre de places nouvelles nettes en MAM. • Indicateur IMAJE (CAF)
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation aux élus de MACS des dispositifs micro crèches et MAM et des bonus territoires en 2020 • Un EAJE ou une MAM (a minima) d'ici 2022
Partenaires mobilisés	Collectivités - CAF – Conseil Départemental- RAM

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 2 CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ	
Action N° 1	PROMOUVOIR LA CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire les recommandations de la charte dans les projets d'accueil personnalisé des assistants maternels. • Accompagner à la mise en place de projets d'accueils chez les assistantes maternelles
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM), réseau RAM • Suivi des assistantes maternelles • Groupes de travail, de réflexion, formations
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets d'accueil réalisés par des assistantes maternelles • Nombre de projets pédagogiques incluant un volet parentalité
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la progression du nombre de projet d'accueil formalisé par les assistants maternels – (2019) • Participation aux réunions de mobilisation du réseau des RAM à compter de 2020
Partenaires mobilisés	Conseil Départemental – CAF - RAM

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 2 CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ	
Action N° 2	INVESTIR DANS LA FORMATION DES PROFESSIONNEL(LE)S DE LA PETITE ENFANCE
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'augmentation des départs en formation continue des assistant(e)s maternel(le)s • Valoriser la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s • Dégager des thématiques de formation prioritaire.
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation de la formation initiale des assistant(e)s maternel(le)s • Facilitation à l'accès à la formation continue par les Relais d'Assistants Maternels • Programme national de formation des professionnels de la petite enfance (en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'assistant(e)s maternel(le)s détenant le CAP Assistant Education Petite enfance (AEPE) sur le territoire • Taux d'assistant(e)s maternel(le)s détenant un diplôme dans le domaine de la petite enfance sur le territoire • Comparaison à la moyenne départementale
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir une progression annuelle des assistants maternels détenteurs du nouveau CAP • Augmentation de + 10% de départs en formation continue par ressort de RAM • Augmentation de la fréquentation du RAM
Partenaires mobilisés	Collectivités territoriales – MSA – CAF – Conseil Départemental- IPERIA

Fiche Action PE/OS2-3

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 2 CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ	
Action N° 3	PARTICIPER AU RÉSEAU DEPARTEMENTAL DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'harmonisation et au développement des services rendu par les différents RAM (notamment le développement des nouvelles missions : prise en charge des demandes d'accueil dématérialisées, accompagnement renforcé des assistant(e)s maternel(le)s, favoriser le départ en formation).
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et valorisation de la charte d'accueil RAM Création d'un espace numérique commun aux RAM Thématique de soutien à la parentalité, Formalisation du réseau des RAM
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participations aux réunions annuelles des RAM Nombre de missions prise par le RAM du territoire
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> Participation au réseau départemental RAM à compter de 2020 3 missions prises par le RAM d'ici 2022
Partenaires mobilisés	Collectivités territoriales - CAF – Conseil Départemental – MSA - JPA

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 3 PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)	
Action N°1	FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIF
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le bonus mixité et développer des actions favorisant l'action des familles modestes en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) • Définir un objectif d'augmentation du taux de familles modestes accueillies en EAJE
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Bonus mixité
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de familles modestes (familles facturées en dessous de 1,25€ de l'heure) accueillies en EAJE (0 sur MACS en 2019).
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de familles modestes accueillies dans les EAJE égal à 20% en 2022 • Au moins deux structures bénéficiant du bonus mixité d'ici 2022
Partenaires mobilisés	Collectivités territoriales – EAJE – Conseil Départemental – CAF – DSDEN

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 3 PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)	
Action N°2	ACCOMPAGNER LES AMA DANS L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le partenariat RAM/JPA concernant le projet « accueil pour tous » • Soutenir les AMA dans leur professionnalisation via la formation continue
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la charte de l'accueil de l'enfant demandant une attention particulière, adaptée au RAM • Temps de concertation avec les partenaires : JPA, PMI
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants à particularité accueillis chez les AMA • Nombre d'AMA ayant bénéficié d'une formation
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'enfants à particularité accueillis chez les AMA en 2021 puis en 2022
Partenaires mobilisés	Collectivités, Caf , CD40, JPA

Fiche Action PE/OS4-1

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 4 PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action N°1	PROMOUVOIR LES GUICHETS COORDONNES RAM-PMI
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser la prise en charge des demandes des familles
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • RAM • Services PMI du Conseil Départemental • Services en ligne basés sur la géolocalisation et la dématérialisation (monenfant.fr, Landes.fr) • Charte départementale sur les lieux d'information de la petite enfance (2019)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et taux d'assistantes maternelles et d'EAJE du territoire mettant à jour leurs disponibilités en ligne et écart à la moyenne départementale • Délai d'obtention d'un rendez-vous après formulation d'une demande en ligne. • Délai de traitement des demandes et taux d'obtention d'une solution.
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'ASMAT et EAJE mettant à jour leur disponibilités en ligne de 20% d'ici 2022 • Délai d'obtention d'un RDV inférieur à la moyenne départementale d'ici 2021
Partenaires mobilisés	Collectivités locales – Conseil Départemental – RAM – MSA – CAF – gestionnaires associatifs et privés d'EAJE

Fiche Action PE/OS4-2

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 4 PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action N°2	APPORTER UNE INFORMATION GÉNÉRALE EN DIRECTION DES FAMILLES SUR L'IMPORTANCE D'UNE SOCIALISATION PRÉCOCE
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer vers les familles sur les enjeux de la socialisation précoce (modes d'accueil formels et scolarisation). • Favoriser le conventionnement des temps passerelles et les développer également en faveur des modes d'accueil individuels.
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Relais d'Assistants Maternels. • EAJE
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de communication générale • Nombre de temps passerelles non conventionnés
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de communication pluri annuel vers les familles. • Progression des temps passerelles sur la base de l'existant 2019.
Partenaires mobilisés	Conseil Départemental – DSDEN – CAF – collectivités.

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 4 PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action N°3	PROMOUVOIR LE RAM COMME LIEU D'INFORMATION
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de partenaires permettant une information et une orientation des familles • Faciliter la formation des animatrices de RAM pour un premier niveau d'information sur les questions liées aux droits des particuliers employeurs et des AMA
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des services en ligne des partenaires • Mise en place de référents pour chaque partenaire facilitant l'accès à l'information
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires en lien avec le RAM • Nombre de réponses apportées • Critères de satisfaction des usagers
Objectif Echéance	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau de partenaires d'ici 2020
Partenaires mobilisés	Collectivités, Caf , CD40, FEPEM, DIRRECTE, Pajemploi, IRCEM, Pôle Emploi ...

Fiche Action EJ/OS1-1

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 1 PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES	
Action N°1	PROMOUVOIR LA QUALITE DES PROJETS D'ANIMATION
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le Projet Educatif de Territoire (PEDT) comme le pilier de la qualité éducative • Favoriser la mixité sociale au sein des accueils de mineurs
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des 5 coordonnateurs PEDT financés dans le cadre du CEJ • Perfectionnement des directeurs des ACM • Sensibilisation des élus de MACS aux enjeux éducatifs • Développement du réseau jeunesse de MACS
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes couvertes par un PEDT • Nombre de plans mercredi • Nombre d'accueils périscolaires déclarés • Mixité sociale dans les alsh • Fréquentation des espace jeunes • Qualification des encadrants (pourcentage d'encadrants titulaires du BAFA, du DEJEPS)
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le nombre de communes couvertes par un PEDT • Consolider un espace jeunes sur les communes d'Hossegor, Vieux Boucau, Magescq • Formaliser un objectif de mixité sociale • Implication des 5 coordonnateurs dans le réseau départemental • Harmonisation et intégration des financements CEJ des postes de coordonnateur dans la CTG
Partenaires mobilisés	Collectivités – Conseil Départemental - DDCSPP – CAF – Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Fiche Action EJ/OS2-1

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 2 FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE	
Action N°1	FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE MINEURS
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre naturelle l'inclusion des enfants porteurs de handicap
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Convergence de la prise en charge Fonds Publics et Territoires et des bonus handicap petite enfance. • JPA
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Part des ALSH accueillant des enfants en situation de handicap • Nombre des enfants en situation d'handicaps accueillis
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution de l'accueil des enfants en situation d'handicaps sur 2020, 2021, et 2022
Partenaires mobilisés	Collectivités – Cellule handicap départementale et ses membres – DDCSPP - CAF

Fiche Action EJ/OS2-2

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 2 FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE	
Action N°2	FAVORISER LA MIXITE SOCIALE EN ACCUEIL DE LOISIRS DES MINEURS
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la mixité sociale des enfants au sein des accueils de loisirs et des séjours de vacances • Equilibrer la fréquentation des accueils de mineurs dans le sens de la mixité sociale et du vivre ensemble.
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des ALSH du territoire de MACS selon le taux de mixité sociale. • Maintien et développement des dispositifs du type « chantier pauvreté précarité » (ALSH) ou « Cap Vacances pour tous » (séjours) • Promotion de la progressivité des tarifs des collectivités.
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des familles bénéficiaires selon leur quotient familial.
Objectif - Echéance	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition équilibrée des familles bénéficiaires selon les quotients familiaux
Partenaires mobilisés	DDCSPP – Conseil Départemental - CAF

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 3	
FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	
Action N°1	STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LES ESPACES PROPOSANT DES OUTILS OU DEMARCHES FAVORISANT L'AUTONOMIE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et accompagner des espaces mettant en œuvre cette orientation • Développer l'articulation entre ces espaces pour leur permettre d'acquérir une culture partagée sur les questions de jeunesse, de mutualiser les outils et d'optimiser la cohérence et la complémentarité des actions. • Repérer des espaces dédiés pour lancer la nouvelle PS jeunes de la CAF : au moins 2 espaces à la nouvelle PS jeunes d'ici à 2022, 4 espaces à la nouvelle PS jeunes d'ici à 2024
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir, former et outiller les structures jeunesse pour favoriser un dialogue structuré (séminaires, consultations, conférences, événements, débats, réunions...) • Articuler le nouveau dispositif Prestations de service Jeunes avec le dispositif Landes Imaginations • Mise en réseau des acteurs de l'animation en direction des adolescents et des jeunes
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PS jeunes
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 espaces à la nouvelle PS jeunes d'ici à 2022, 4 espaces à la nouvelle PS jeunes d'ici à 2024
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • DDCSPP – CAF – MSA – Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire – Conseil Départemental

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 3	
FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	
Action N°2	DONNER L'OPPORTUNITE A TOUS LES JEUNES DE VIVRE UN ENGAGEMENT CITOYEN
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de proximité permettant leur engagement citoyen • Permettre aux jeunes de vivre une expérience de mobilité internationale • Soutenir l'initiative et la participation des jeunes à la gouvernance, l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des projets qui les concernent • Encourager l'obtention du BAFA
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des projets portés par les jeunes : Landes Imaginations, ATEC, Junior associations, Conseils de jeunes... • Connaissance du pack XL auprès des jeunes et des associations • Actions favorisant le dialogue avec les jeunes : Dialogue Structuré • Dispositif partenarial d'aide au BAFA avec demande unique • Labellisation IJ pour l'Escale info
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de jeunes accompagnés et nombre de jeunes impactés • Nombre d'événements mis en place dans le cadre du dialogue structuré • Nombre d'obtentions BAFA
Objectifs Echéances	D'ici fin 2022
Partenaires mobilisés	DDCSPP – Conseil Départemental – CAF- MSA - Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire – Collectivités locales – Conseil Régional

Fiche Action EJ/OS3-3

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 3 FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	
Action N°3	EDUQUER AUX CULTURES NUMERIQUES
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités autour du numérique • Favoriser la maîtrise des outils • Développer une réflexion sur les usages du numérique
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des jeunes dans un usage responsable et critique du numérique • Promotion des actions favorisant l'usage responsable et citoyen du numérique dans les ALSH, les accueils de jeunes, les établissements scolaires • Information des jeunes et leurs familles vers les ressources qui leur sont dédiées, dont les ressources numériques : Net écoute, alendroit40 etc...
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de temps de travail réunissant les acteurs • Nombre de projets, nombre d'acteurs
Objectifs Echéances	1 PDN supplémentaire Nord du territoire
Partenaires mobilisés	CAF – MSA – DDCSPP- Conseil Départemental, Associations, Éducation Nationale, Service informatique CC

THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
Orientation stratégique 1 DEVELOPPER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	
Action N°1	DEVELOPPER LES SERVICES AUX FAMILLES EN S'APPUYANT SUR LA CTG
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la Dynamique du Comité Territorial Parentalité (CTP) en augmentant le nombre de participants • Etudier la prise de la compétence « animation des acteurs du soutien à la parentalité » à l'échelle de MACS • Pérenniser la participation de MACS aux mois des familles Landaises
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • CTG, CTP, diagnostic PEEJ • Appels à projet REAAP • Mois des Familles Landaises
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants au CTP de MACS • Nombre de familles concernées par les actions • Nombre de familles ayant participé à une action
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 4 réunions par an réunissant les acteurs du CTP • Evolution de la fréquentation au mois des familles • Evolution du nombre de participants au CTP MACS
Partenaires mobilisés	Acteurs Reaap, CD40, CAF

Fiche Action P/OS2-

THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITE	
Orientation stratégique 2	
DECLINER LA STRATEGIE NATIONALE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE AU NIVEAU LOCAL	
Action N°1	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les actions existantes selon les chapitres de la stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité (SNP) • Soutenir les familles les plus fragiles
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de familles couvertes par des actions parentalité • Actions à destination des publics en situation de fragilité • Création d'1 LAEP itinérant dans la bande rétro littorale • Création d'1 PIF itinérant dans la bande rétro littorale
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces rencontres, LAEP • Actions parents après la séparation (PALS) • Appel à projet REAAP et Mois des Familles • CTG, CTP • Poursuite du maillage territorial en LAEP
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de soutien à la parentalité conduites sur le territoire • Nombre de familles bénéficiaires de l'action collective Pals • Fréquentation du PIF
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de familles couvertes par des actions parentalité en 2020, puis 2021 et 2022 • 100% des actions financées dans le cadre de dispositifs parentalité inventoriés par thématiques en 2021
Partenaires mobilisés	Collectivités, membres du CTP,

THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
Orientation stratégique 3 PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action N°1	INVENTORIER LES RESSOURCES D'INFORMATION SUR LA PARENTALITE ET LES METTRE A DISPOSITION
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les « Points info-familles » (Pif) et les mettre en réseau • Mobiliser les Établissements publics de coopération intercommunale (Epci) afin de permettre une information de proximité pour les familles
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Centre médico sociaux • monenfant.fr • Réseaux sociaux • Conventions territoriales globales (Ctg) • Comités territoriaux parentalité (Ctp) • Appels à projets Reaap Landes et Mois des familles landaises
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions parentalité dans les Landes, saisies en ligne par les partenaires sur monenfant.fr • Nombre de Ctg et/ou de Ctp intégrant cette action sur leur territoire
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 80% des actions parentalité financées dans le cadre de dispositifs saisies en ligne par les partenaires en 2020 • 50% des CTG et/ou Ctp intégrant cette action en 2020 • 80% des CTG et/ou Ctp intégrant cette action en 2024
Partenaires mobilisés	EPCI – Pif - Acteurs Reaap Landes Membres du comité technique départemental parentalité

THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
Orientation stratégique 4	
DÉVELOPPER LE PORTAGE TRANSVERSAL DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	
Action N°1	PROMOUVOIR UN VOLET PARENTALITE DANS LES PROJETS DES PARTENAIRES SOUTENUS PAR LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une démarche pro active d'information sur les CLAS • Poursuivre l'accompagnement du réseau des acteurs intégrant ou souhaitant intégrer un volet parentalité, renforcer le comité territorial parentalité : Clas, Laep, Ram, Coordonnateurs enfance-jeunesse, fédérations, acteurs de la santé... • Développer l'information de l'existence du comité territorial parentalité afin d'élargir sa fréquentation
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Projets d'établissement et/ou pédagogique des structures • Appel à projets Reaap Landes • Plan de communication • Stratégie nationale de soutien à la parentalité (SNSP) • Convention territoriale globale (Ctg) • Réseaux d'acteurs
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Part des structures financées déclinant un volet parentalité dans leur projet • Nombre de réseaux intégrant un volet parentalité • Augmentation le nombre de porteurs et d'actions CLAS
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • d'ici fin 2022
Partenaires mobilisés	<p>Collectivités – Acteurs Reaap – structures petite enfance, jeunesse, de l'animation de la vie sociale...</p> <p>Membres du comité technique départemental parentalité</p>

Fiche Action AVS/OS1-1

THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Orientation stratégique 1 DÉVELOPPER DES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Action N°1	CONSOLIDER L'EXISTANT ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire avec l'accompagnement à la création d'une ou plusieurs structures de l'animation de la vie sociale supplémentaire(s)
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiques locales • Schéma d'animation de la vie sociale • Convention territoriale globale • Prestations de service branche famille • Projets européens • Maison des Citoyens
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Création des structures
Objectifs Echéances	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'Animation de la Vie Sociale auprès des élus en 2020 • Participation des structures de l'AVS aux réunions du réseau Départemental à compter de 2020 • 1 structure en plus AVS d'ici 2022
Partenaires mobilisés	Comité technique départemental d'animation de la vie sociale – Collectivités locales - CAF – DDCSPP – déléguée politique de la ville Conseil Départemental – MSA

THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Orientation stratégique 1	
DÉVELOPPER SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Action N°2	DÉVELOPPER LA TRANSVERSALITÉ DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les Espaces de Vie Sociaux à se saisir des thématiques d'inclusion numérique, de soutien à la parentalité et de promotion des ressources existantes sur les territoires favorisant le vivre ensemble. • Encourager le centre social à intégrer dans son projet d'animation les thématiques du schéma départemental des services aux familles • Favoriser l'accès aux droits et inclusion numérique • Développer l'information et services aux familles • Associer les usagers et acteurs du territoire
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Départemental des Services aux Familles • Convention territoriale globale • Procédure d'agrément de la CAF des structures d'animation de la vie sociale
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du contenu des projets d'animation
Objectifs Échéances	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la problématique de soutien à la parentalité et/ou d'inclusion numérique dans la moitié des projets d'animation de la vie sociale d'ici 2024
Partenaires mobilisés	Comité technique départemental d'animation de la vie sociale - réseau EVS – tiers lieux

Fiche Action AD/OS1-1

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS	
Orientation stratégique 1 DEVELOPPER LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS	
Action N°1	ENGAGER UNE REFLEXION SUR LA LABELLISATION MAISON FRANCE SERVICES
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les partenaires inscrits dans la démarche MFS • Evaluer les enjeux et les ajustements nécessaires
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires MSAP • Convention territoriale globale • Etat
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des moyens financiers • Nombre de partenaires souhaitant intégrer la structure
Objectifs Échéances	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité en 2020 • Fin 2021 : délai maximum de labellisation des MSAP en MFS
Partenaires mobilisés	Etat, CAF, Pôle emploi, MSA, CARSAT, DGFIP...

Fiche Action AD/OS1-2

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS	
Orientation stratégique 1 DEVELOPPER LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS	
Action N°2	RENFORCER L'ACCES AUX DROITS VIA LE DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et améliorer l'offre globale de services • Réfléchir à l'accueil de nouveaux partenaires pour mieux répondre aux besoins du public • Développer des passerelles avec l'Escale Eco, notamment par l'organisation de rendez-vous en visio-conférence • Poursuivre un accueil de proximité prestations à raison de 2 J/semaine • Améliorer le partenariat avec le CMS
Leviers d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires MSAP • Convention territoriale globale • Escale Eco et Escale info
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires présents à l'Escale Info et à l'Escale Eco • Nombre de permanences proposées • Nombre de visio-conférences proposées
Objectif Échéance	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la visio-conférence en 2020
Partenaires mobilisés	Caf, Pôle Emploi, CDAD, LDH, CIDFF, Armée de l'Air, Solution mobilités, Cap emploi, AMCF

Fiche Action AD/OS2-1

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS	
Orientation stratégique 2 AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES CONFRONTEES A DES DIFFICULTES SOCIALES	
Action N°1	POURSUIVRE L'OFFRE DE SERVICE DE TRAVAIL SOCIAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un travailleur social Caf présent sur l'ensemble du territoire • Maintenir des permanences sur les 2 sites de la MSAP : Soustons et Capbreton • Proposer des réunions PALS sur le territoire
Levier d'action	<ul style="list-style-type: none"> • 1ETP de travailleur social déployé sur MACS
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rendez-vous à l'Escale info et à l'Escale Eco • Nombre de réunions PALS
Objectifs Échéances	<ul style="list-style-type: none"> • Avant la fin de la CTG (2022)
Partenaires mobilisés	Caf, collectivités

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS	
orientation stratégique 2 GARANTIR LA QUALITÉ, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES	
Action N°2	DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et optimiser les échanges dématérialisés CAF/allocataires pour atteindre a minima puis dépasser la moyenne départementale • Améliorer la détection des droits et l'information en renforçant la connaissance des profils d'allocataires pour développer les ciblage proactifs de bénéficiaires potentiels de droits.(notamment mono parents et AL)
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Départemental des Services aux Familles • Convention territoriale globale • MSAP, PIF, PAN • Groupes de travail du CD 40 et du CIAS
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de dématérialisation des téléprocédures • Taux de non-recours • Taux de prise en charge en accueil
Objectifs Échéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Avant la fin de la CTG (2022)
Partenaires mobilisés	MSAP, PAN, PIF, CIAS Aire/Adour, CD40, MSA

Annexe 6

Tableau récapitulatif des financements

Tableau récapitulatif des financements

Thématique	Structure/Association	Gestionnaire	CEJ			Prestation de Service (PS/ASRE)				Plan mercredi et Missions complémentaires (RAM)				
			2019	2020	2021	2019 (prévisionnel)	2020	2021	2022	2019 (prévisionnel)	2020	2021	2022	
Coordination		commune de Labenne	3 718,60	3 718,60	3 718,60									
Coordination		commune de Labenne	8 332,52	8 332,52	8 332,52									
Coordination		commune de Seignosse	13 350,87	13 350,87	13 350,87									
Coordination		commune de Saint Vincent de Tyrosse	4 958,89	4 958,89	4 958,89									
Coordination		commune de Seubrigues	1 799,40	1 799,40	1 799,40									
Coordination		commune de Seubrigues	434,08	434,08	434,08									
Coordination		commune de Vieux-Boucau	5 548,74	5 548,74	5 548,74									
Sous total coordination			38 143,10	38 143,10	38 143,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Petite Enfance	EAJE Les Diabolins	commune de Labenne	42 875,81	42 875,81	42 875,81	320 932,90				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	Halte garderie Les Frijouilles	commune de Labenne	13 811,49	13 811,49	13 811,49	58 158,52				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	ludothèque	commune de Labenne	10 471,54	10 471,54	10 471,54					selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	EAJE Maison de la petite enfance	commune de Sports-hossegor	127 248,50	127 248,50	127 248,50	264 663,69				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	EAJE Les Loupiots	commune de Capareton	17 907,07	17 907,07	17 907,07	248 808,34				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	EAJE Maison de la petite enfance	commune de Moliets et M&A	49 912,14	49 912,14	49 912,14	134 193,20				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	EAJE collectif	commune de Saint Vincent de Tyrosse	19 068,24	19 068,24	19 068,24	239 073,29				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	EAJE Pam'D'Api	commune de Soutons	72 498,53	72 498,53	72 498,53	239 503,12				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	RAM	CDC de MACS	48 007,71	48 007,71	48 007,71	61 062,03				selon activité du gestionnaire	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Petite Enfance	Halte garderie itinérante	CDC de MACS	4 010,81	4 010,81	4 010,81	3 768				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	Micro-crèche	commune de Jasse	20 915,64	20 915,64	20 915,64	63 364,88				selon activité du gestionnaire				
Petite Enfance	Micro-crèche	commune de Seignosse	20 325,33	20 325,33	20 325,33	77 419,51				selon activité du gestionnaire				
Sous total Petite Enfance			447 053,31	447 053,31	447 053,31	1 711 877,38	0,00	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Labenne	30 635,09	30 635,09	30 635,09					selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Labenne				10 873,38				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Labenne				48 079,62				selon activité du gestionnaire	27,30			selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Labenne	3 584,45	3 584,45	3 584,45	2 195,12				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Sports-hossegor	34 139,13	34 139,13	34 139,13	11 156,38				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Sports-hossegor				15 598,28				selon activité du gestionnaire	1 719,27			selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Sports-hossegor				265,19				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune d'Angresse	14 513,23	14 513,23	14 513,23					selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune d'Angresse				6 456,24				selon activité du gestionnaire				selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune d'Angresse				14 526,54				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	TAP Angresse	commune d'Angresse				6 050,00				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Benesse Maremne	35 130,50	35 130,50	35 130,50					selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Benesse Maremne				9 538,02				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Benesse Maremne				12 164,17				selon activité du gestionnaire	2 226,95			selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Benesse Maremne	7 611,98	7 611,98	7 611,98	2 238,01				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Capareton	10 237,91	10 237,91	10 237,91	18 357,24				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Capareton	52 462,87	52 462,87	52 462,87	35 088,59				selon activité du gestionnaire	1 871,27			selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Capareton	21 145,85	21 145,85	21 145,85	4 204,20				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	Association Benzai				807,03				selon activité du gestionnaire				selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	Office Municipale des Sports				441,18				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	Office Municipale des Sports				3 167,86				selon activité du gestionnaire				selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Mageseq	3 806,26	3 806,26	3 806,26	9 614,91				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Mageseq				13 161,49				selon activité du gestionnaire	549,33			selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Tap Mageseq	commune de Mageseq				6 729,60				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Mageseq				1 269,73 €				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Seignosse	36 083,49	36 083,49	36 083,49					selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Seignosse				12 912,48				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Seignosse				19 906,74				selon activité du gestionnaire				selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Tap Seignosse	commune de Seignosse				13 860				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Seignosse	11 822,14	11 822,14	11 822,14	2 201,58				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	SIVU Animation Loisirs en Marensin	10 425,63	10 425,63	10 425,63					selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	CLSH des Etangs				15 703,73				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	CLSH des Etangs				5 053,24				selon activité du gestionnaire				selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	Association Jam's				2 370,82				selon activité du gestionnaire				
Enfance Jeunesse	Tap Messanges	CLSH des Etangs (Messanges/Moliets/Azur)				7 396,29				selon activité du gestionnaire				

Thématique	Structure/Association	Gestionnaire	CEJ			Prestation de Service (PS/ASRE)				Plan mercredi et Missions complémentaires (RAM)				
			2019	2020	2021	2019 (prévisionnel)	2020	2021	2022	2019 (prévisionnel)	2020	2021	2022	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	Association La Souque				16 978,82								
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Saint Vincent de Tyrosse	2 131,49	2 131,49	2 131,49	67 734,73						3 088,69		selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	espace jeunes	commune de Saint Vincent de Tyrosse	3 348,34	3 348,34	3 348,34	6 416,75								
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	communes de Saubrigues et Orx	4 062,39	4 062,39	4 062,39	6 294,83								
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Saubrigues				2 414,10								selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/péri-scolaire	commune de Soustons	28 726,99	28 726,99	28 726,99							943,92		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Soustons				22 300,53								selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Soustons				29 282,91							310,82	
Enfance Jeunesse	Tap Soustons	commune de Soustons				13 647,13								
Enfance Jeunesse	Espace Jeunes	commune de Soustons	2 566,83	2 566,83	2 566,83	4 803,05								
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	communes de Tasse et Saubion	13 766,44	13 766,44	13 766,44	13 917,57								
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Tasse	5 259,23	5 259,23	5 259,23	26 416,24						2 057,90		selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	espace jeunes Tasse et Saubion	commune de Tasse	5 401,50	5 401,50	5 401,50	2 143,22								
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire Saubion	commune de Saubion	2 678,80	2 678,80	2 678,80	9 043,06								selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH intercommunal extrascolaire	commune de Saint Jean de Marsacq	23 521,59	23 521,59	23 521,59	17 923,34								
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Saint Jean de Marsacq	122,85	122,85	122,85	15 017,21						974,82		selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	TAP Saint Jean de Marsacq	commune de Saint Jean de Marsacq				5 402,65								
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire mercredi	commune de Saubusse	3 684,69	3 684,69	3 684,69									selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Saubusse				12 003,23								
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Saint Geours de Maremne	6 986,43	6 986,43	6 986,43	5 460,90								
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Saint Geours de Maremne				13 943,58								selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	ALSH péri-scolaire	commune de Jasse				6 116,36								selon si labellisation plan mercredi et activité du gestionnaire
Enfance Jeunesse	TAP Jasse	commune de Jasse				2 750,55								
Enfance Jeunesse	TAP Vieux Boucau	commune de Vieux Boucau				2 791,80								
Enfance Jeunesse	espace jeunes	commune de Vieux Boucau				301,29								
Sous total Enfance Jeunesse			375 855,84	375 855,84	375 855,84	607 577,97	0,00	0,00	0,00	15 997,21	0,00	0,00	0,00	
Parentalité	LAEP	commune de Labenne	3 406,08	3 593,48	3 707,82	3 725								
Parentalité	LAEP	commune de Sports-hossegor	1 666,81	1 770,98	1 770,98	1 537,05								
Parentalité	LAEP	commune de Soustons	5 337,64	5 397,64	5 397,64	4 253,92								
Sous total Parentalité			10 470,53	10 762,10	10 876,44	9 518,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Animation de la Vie Sociale	EVS	Association La Souque				6 000								
Animation de la Vie Sociale	Animation collective Famille	CCAS de Saubion				7 838,78								
Animation de la Vie Sociale	centre sociaux	CCAS de Saubion				98 666,05								
Sous total Animation de la Vie Sociale			0,00	0,00	0,00	72 504,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général (CDC et communes du territoire)			871 522,78	871 814,35	871 928,69	2 401 279,15	0,00	0,00	0,00	18 997,21	3 000,00	3 000,00	3 000,00	5 044 542,18
Total CDC de MACS			52 018,62	52 018,62	52 018,62	69 770,03				3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	237 825,89
Total commune Labenne			116 835,58	117 022,98	117 437,32	443 955,44				27,50				794 978,82
Total commune Seignosse			81 581,83	81 581,83	81 581,83	126 900,31								371 045,80
Total commune Saint Vincent de Tyrosse			29 506,76	29 506,76	29 506,76	333 504,61				5 088,63				427 113,32
Total commune Saubrigues et orx			6 295,87	6 295,87	6 295,87	8 708,93								27 596,54
Total commune Vieux-boucau			5 548,74	5 548,74	5 548,74	3 093,09								19 739,31
Total commune Sports-hossegor			163 054,84	163 159,01	163 159,01	293 220,59				1 729,27				794 322,72
Total commune Capbeneton			101 753,70	101 753,70	101 753,70	310 674,44				1 873,27				617 806,81
Total commune Moliets et Mâs			49 912,14	49 912,14	49 912,14	134 193,20								283 925,62
Total commune Soustons			109 189,93	109 189,93	109 189,93	376 279,92				1 474,34				705 324,05
Total commune Jasse			20 915,64	20 915,64	20 915,64	72 233,79								134 930,71
Total commune Angresse			14 513,23	14 513,23	14 513,23	27 092,78								70 872,47
Total commune Benesse Maremne			42 742,48	42 742,48	42 742,48	23 939,20				2 226,95				164 393,59
Total commune Magzacq			3 806,26	3 806,26	3 806,26	30 795,94				549,53				42 764,25
Total commune Tasse			26 427,17	26 427,17	26 427,17	44 079,03				2 057,90				125 418,44
Total commune Saubion			2 678,80	2 678,80	2 678,80	9 015,06								17 051,46
Total commune Saint Jean de Marsacq			23 644,44	23 644,44	23 644,44	32 949,20				974,82				104 854,34
Total commune Saubusse			3 684,69	3 684,69	3 684,69	12 003,23								23 057,30
Total Messanges			10 425,63	10 425,63	10 425,63	30 526,01								61 802,97
Total commune Saint Geours de Maremne			6 986,43	6 986,43	6 986,43	13 004,44								39 963,77

Tableau récapitulatif des financements

Thématique	Structure/Association	Gestionnaire	Fonds Publics et Territoires				ATL				
			2019 (prévisionnel)	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	
Petite Enfance	EAJE Les Diablotins	commune de Labenne	54 885,00	selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	Ludothèque	commune de Labenne		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	Halte garderie Les Fripouilles	commune de Labenne		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	EAJE Maison de la petite enfance	commune de Soorts-hossegor		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	EAJE Les Loupiots	commune de Capbreton		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	EAJE Maion de la petite enfance	commune de Moliets et Mâa		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	EAJE collectif	commune de Saint Vincent de Tyrosse		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	EAJE Pom D'Api	commune de Soustons	4 000,00	selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	RAM	CDC de MACS		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	Halte garderie itinérante	CDC de MACS		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	Micro-crèche	commune de Josse		selon activité des gestionnaires							
Petite Enfance	Micro-crèche	commune de Seignosse	2 450,00	selon activité des gestionnaires							
Sous total Petite Enfance			61 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Enfance Jeunesse		CDC de MACS	6 500,00	selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Labenne		selon activité des gestionnaires				3 129,11			
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Labenne		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Labenne		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Labenne	591,00	selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Soorts-hossegor		selon activité des gestionnaires				329,95		selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Soorts-hossegor		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Soorts-hossegor		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune d'angresse		selon activité des gestionnaires				2 241,13			
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune d'angresse		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune d'angresse		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	TAP Angresse	commune d'angresse		selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Benesse Maremne		selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Benesse Maremne		selon activité des gestionnaires				2 080,52		selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Benesse Maremne		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Benesse Maremne		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Capbreton		selon activité des gestionnaires				4 673,71		selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Capbreton		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Capbreton		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	Association Bonzai		selon activité des gestionnaires				390,36		selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	Office Municipale des Sports		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	Office Municipale des Sports		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Magescq		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Magescq		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	Tap Magescq	commune de Magescq		selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	espace jeunes	commune de Magescq		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Seignosse		selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Seignosse		selon activité des gestionnaires				902,77		selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Seignosse		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	Tap Seignosse	commune de Seignosse		selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	espace jeunes	commune de Seignosse		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	SIVU Animation Loisirs en Marensin		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	CLSH des Etangs		selon activité des gestionnaires				5 773,56		selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	CLSH des Etangs		selon activité des gestionnaires						selon activité des gestionnaires	
Enfance Jeunesse	espace jeunes	Association Jam's		selon activité des gestionnaires				113,26		selon activité des gestionnaires	

Thématique	Structure/Association	Gestionnaire	Fonds Publics et Territoires				ATL				
			2019 (prévisionnel)	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	
Enfance Jeunesse	Tap Messanges	CLSH des Etangs (Messanges/Moliets/Azur)		selon activité des gestionnaires							
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	Association La Souque	10 969,00	selon activité des gestionnaires				8 217,21	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Saint Vincent de Tyrosse		selon activité des gestionnaires				707,05	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	espace jeunes	commune de Saint Vincent de Tyrosse		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	communes de Saubrigues et Orx		selon activité des gestionnaires				775,38	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Saubrigues		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire/périscolaire	commune de Soustons		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Soustons		selon activité des gestionnaires				6 437,42	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Soustons		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	Tap Soustons	commune de Soustons		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	Espace jeunes	commune de Soustons		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	communes de Tosse et Saubion		selon activité des gestionnaires				2 194,35	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Tosse		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	espace jeunes Tosse et Saubion	commune de Tosse		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire Saubion	commune de Saubion		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH intercommunal extrascolaire	commune de Saint Jean de Marsacq		selon activité des gestionnaires				1 460,39	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Saint Jean de Marsacq		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	TAP Saint Jean de Marsacq	commune de Saint Jean de Marsacq		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire mercredis	commune de Saubusse		selon activité des gestionnaires				544,18	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Saubusse		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH extrascolaire	commune de Saint Geours de Marenne		selon activité des gestionnaires				945,43	selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Saint Geours de Marenne		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	ALSH périscolaire	commune de Josse		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	TAP Josse	commune de Josse		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	TAP Vieux Boucau	commune de Vieux Boucau		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Enfance Jeunesse	espace jeunes	commune de Vieux Boucau		selon activité des gestionnaires					selon activité des gestionnaires		
Sous total Enfance Jeunesse			18 060,00	0,00	0,00	0,00	40 915,78	0,00	0,00	0,00	
Total général (CDC et communes du territoire)			79 395,00	0,00	0,00	0,00	40 915,78	0,00	0,00	0,00	120 310,78
Total CDC de MACS			6 500,00								6 500,00
Total commune Labenne			55 476,00				3 129,11				58 605,11
Total commune Seignosse			2 450,00				902,77				3 352,77
Total commune Saint Vincent de Tyrosse			10 969,00				8 924,26				19 893,26
Total commune Saubrigues et orx							775,38				775,38
Total commune Vieux-boucau											0,00
Total commune Soorts-hossegor							329,95				329,95
Total commune Capbreton							5 064,07				5 064,07
Total commune Moliets et Mââ											0,00
Total commune Soustons			4 000,00				6 437,42				10 437,42
Total commune Josse											0,00
Total commune Angresse							2 241,13				2 241,13
Total commune Benesse Marenne							2 080,52				2 080,52
Total commune Magessq											0,00
Total commune Tosse							2 194,35				2 194,35
Total commune Saubion											0,00
Total commune Saint Jean de Marsacq							1 460,39				1 460,39
Total commune Saubusse							544,18				544,18
Total Messanges							5 886,82				5 886,82
Total commune Saint Geours de Marenne							945,43				945,43

Annexe 7

Lexique

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ALSH : Accueil de loisirs sans Hébergement

AVS : Animation Vie Sociale

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CTG : Convention Territoriale Globale

DDCSPP : Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

EVS : Espaces de Vie Sociale

PMI : Protection Maternelle et Infantile

REAPP40 : Réseau landais d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents

SDSF40 : Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes